

Présentation du SAAD

Informations sur la structure

| | |
|-------------------------|---------------------------|
| Nom | CDC Pays du Neubourg |
| Statut juridique | EPCI |
| Adresse du siège | 1, Chemin Saint Celerin |
| Commune | Le Neubourg |
| Code postal | 27110 |
| Courriel | contact@paysduneubourg.fr |
| Téléphone | 232340441 |
| N° SIRET/SIREN | 24270060700011 |
| N° FINESS : | 270011315 |



Activité

| | 2021 | 2022 | 2023 (prévisionnel) |
|--|---------------|---------------|------------------------|
| Nombre d'heures totales d'activité | 39 984 | 31 806 | 31 745 |
| Dont APA | 27 955 | 23 638 | 23 722 |
| Dont PCH | 2 509 | 2 401 | 2 628 |
| Dont Aide sociale | | | |
| Dont autres (mutuelles, sans prise en | 9 520 | 5 766 | 5 395 |

Identification du responsable légal de la structure

| | |
|------------------|---------------------------|
| Nom | LEGENDRE |
| Prénom | Jean-Paul |
| Fonction | Président |
| Diplôme | |
| Courriel | contact@paysduneubourg.fr |
| Téléphone | 232340441 |

Amplitude des horaire d'intervention

| | |
|-----------------|------------|
| Lundi | 7h - 20h30 |
| Mardi | 7h - 20h30 |
| Mercredi | 7h - 20h30 |
| Jeudi | 7h - 20h30 |
| Vendredi | 7h - 20h30 |
| Samedi | 7h - 20h30 |
| Dimanche | 7h - 20h30 |

Si nécessaire, contacter Vincent Benaired du cabinet SPQR à vincent.benaired@spqr-conseil.fr

| | |
|--|-------|
| Nombre d'ETP intervenants | 9,5 |
| Estimation du nombre d'heures concernées à l'année | 12110 |

| Axe | Prise en charge de bénéficiaires présentant un profil spécifique | Commentaires d'aide au remplissage |
|--------------------------------|---|---|
| Action 1 | Valorisation de la prise en charge des bénéficiaires relevant de la grande dépendance | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | Le SAAD doit prendre en compte, depuis plusieurs années, l'augmentation permanente de la grande dépendance (GIR1-GIR2-PCH), soit plus de 34,5% des bénéficiaires APA et PCH en 2021. Aussi pour maintenir et valoriser la prise en charge de ce public spécifique nécessitant un suivi et un accompagnement plus important il convient d'accorder un soutien financier. | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes? |
| Modalités | La prise en charge du public relevant de la grande dépendance est déployée en coordination avec les services du département et dans la limite de la faisabilité organisationnelle du service. | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | La prise en charge du public relevant de la grande dépendance nécessite la professionnalisation du personnel, du matériel médical au domicile et de la coordination avec l'ensemble des parties prenantes. | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | Prise en charge déjà assurée mensuellement | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite. |
| Indicateurs | Nombre de bénéficiaires concernés et nombre d'heures réalisées | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un |
| Cible | Bénéficiaires relevant des GIR 1 - 2 et PCH | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | 19255 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Etat des heures facturées via l'outil de télégestion Asapro 1,95 € / H (valeur OSP ancien CPOM) En 2022 le SAAD est intervenu à hauteur de 8 235h auprès des bénéficiaires APA (GIR1-GIR2) et PCH | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût? |
| Montant annuel action 1 | 19 254,30 € | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| Axe | Prise en charge de bénéficiaires présentant un profil spécifique | Commentaires d'aide au remplissage |
|-------------------------|---|---|
| Action 2 | Mise en place d'interventions en binôme | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | La mise en place d'interventions en binôme a pour objectif de ne pas arriver à des décisions extrêmes et devoir mettre un terme aux dossiers trop complexes ou encore mettre un seuil de prise en charge de la grande dépendance. | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes? |
| Modalités | La mise en place de binômes résulte d'une concertation au préalable avec l'intervenante médico-sociale du département, du bénéficiaire et/ou de la famille, de la tutelle et du SAAD. Cette solution reste complexe à mettre en place. La synchronisation des interventions à domicile et le lieu géographique sont des paramètres à prendre en compte au sein de la planification. | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | Du personnel dédié à cette mission spécifique | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | Dès l'attribution de la dotation le déploiement est possible, action déjà mise en oeuvre | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite. |
| Indicateurs | Nombre d'heures réalisées en binôme | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant... |
| Cible | Bénéficiaires relevant de la grande dépendance (GIR 1 - 2) et PCH | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | 1140 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Etat des heures dites en "binôme " extrait du logiciel métier du service 436 h x 3,14 € = 1 140 € L'estimation des interventions en binôme pourrait atteindre 3% du nombre d'heures réalisées au titre des bénéficiaires relevant des GIR 1-2 et PCH (12 110 h en 2021) | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût? |
| Montant annuel action 2 | 1369,04 | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| RECAPITULATIF Profils spécifiques | 2023 |
|---|---------|
| Total budget dédié par le SAAD | €20 395 |
| Total demandé par le SAAD | €20 623 |
| Montant par heure d'intervention éligible | € 0,85 |

| | |
|--|------|
| Nombre d'ETP intervenants | 9,5 |
| Estimation du nombre d'heures concernées à l'année | 3885 |



| Axe | Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés | Commentaires d'aide au remplissage |
|-------------------------|--|---|
| Action 1 | Valorisation des heures d'intervention les week-end et jours fériés | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | Le SAAD s'attache à éviter les ruptures de prise en charge et ainsi favoriser le maintien à domicile. Les bénéficiaires relevant d'une prise en charge APA et PCH, nécessitant des interventions les week-ends et jours fériés, sur une amplitude de 7h à 20h30, sont planifiées. Aussi, les interventions des week-ends et jours fériés se limitent aux prestations liées aux actes essentiels de la vie quotidienne (prédéfinis dans la PEC). Les interventions liées à l'entretien du domicile ne font pas l'objet d'une programmation les week-ends et jours fériés. Les auxiliaires de vie bénéficient d'une valorisation des heures travaillées les dimanches et jours fériés. | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes? |
| Modalités | Les interventions les week-ends et jours fériés sont liées à la prise en charge communiquée par les services du département. | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | Les interventions les week-ends et jours fériés sont planifiées via le logiciel métier du service | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | Déjà mis en place | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite. |
| Indicateurs | Nombre d'heures travaillées les dimanches et jours fériés | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant... |
| Cible | Ensemble des bénéficiaires de l'APA-PCH | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | 7770 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Etat des heures dimanches et jours fériés En 2021 le service est intervenu les dimanches et jours fériés à hauteur de 3885h auprès des bénéficiaires de l'APA PCH. Ce chiffre a vocation à évoluer en fonction de l'activité du service. Il est proposé de valoriser ces interventions à hauteur de 2 €/h. | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût? |
| Montant annuel action 1 | 7770 | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| Axe | Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés | Commentaires d'aide au remplissage |
|-------------------------|---|--|
| Action 2 | Mise en place d'astreintes d'intervention pour les auxiliaires de vie | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | Des astreintes administratives permettent la continuité des prestations les week-ends et jours fériés. Des numéros de téléphone portable sont à disposition des bénéficiaires et/ou familles ainsi que des auxiliaires de vie pour toutes urgences durant les week-ends et jours fériés et hors des horaires d'ouverture de bureau. La responsable et la coordinatrice sont rémunérées par une indemnité forfaitaire d'astreinte. Des astreintes d'intervention pour les auxiliaires de vie, non mises en place actuellement, permettraient de répondre aux difficultés de gestion des urgences lors du traitement des remplacements et d'assurer la continuité de service dans les meilleures conditions. | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes? |
| Modalités | La mise en place de cette action sera déployée sur la base du volontariat et sous couvert de l'accord des instances décisionnaires de la collectivité | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | Identifier 1 personne par week-end | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | A compter du 1er janvier 2024 sous réserve de l'accord de l'autorité territoriale | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite. |
| Indicateurs | Nombre d'astreintes déployées annuellement | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant... |
| Cible | Bénéficiaires de l'APA-PCH | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | 6067 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Etat des variables de paie lié à l'astreinte d'intervention - attestation Coût de l'indemnité d'intervention (4 067€) : -le samedi 34,85 € brut -le dimanche : 43,38 € brut Total week-end : 78,23 € brut Coût des heures d'intervention (2 000 €) : -le samedi : 20 €/h -le dimanche : 32 €/h | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût? |
| Montant annuel action 2 | 6067 | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| RECAPITULATIF Amplitude horaire | 2023 |
|---|---------|
| Total budget dédié par le SAAD | €13 837 |
| Total demandé par le SAAD | €13 837 |
| Montant par heure d'intervention éligible | €0,57 |

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Nombre d'ETP intervenants | 17,5 |
| Estimation du nombre de kilomètres | 5575 / mois |



| Axe | Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire. | Commentaires d'aide au remplissage |
|-------------------------|---|---|
| Action 1 | Valorisation kilométrique des déplacements au titre des interventions | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | Aujourd'hui le service assure la prise en charge des interventions sur l'ensemble du territoire soit 41 communes réparties sur plus de 300 km2. Si le service optimise les déplacements du personnel d'intervention et attribue une prime forfaitaire aux agents, l'effort financier ne répond pas au coût réel des déplacements. Suite aux travaux menés en 2022 placés sous le thème de la valorisation, de la reconnaissance et de l'attractivité du métier d'aide à domicile, il est envisagé à compter de 2023 d'indemniser au réel les frais kilométriques réalisés par les intervenantes à domicile entre deux bénéficiaires. | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs po |
| Modalités | Le SAAD s'est doté en 2023 d'un nouveau logiciel métier permettant la géolocalisation des bénéficiaires et le calcul des interventions au réel. Le service d'aide à domicile appliquera le barème de remboursement des kilomètres de la Fonction Publique Territoriale pour tous les déplacements entre chaque prise en charge. Au regard de la mise en place de la prise en charge des frais kilométriques au réel à compter d'avril 2023, il conviendrait de retenir le calcul de la dotation complémentaire conformément aux modalités actuelles de calcul des OSP. Il est donc proposé de retenir l'ensemble des interventions entre deux dossiers APA-PCH. | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | Un système de cartographie lié à la planification | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | Immédiat (disposition opérationnelle au 01/04/2023) | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple |
| Indicateurs | | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel |
| Cible | A l'ensemble des bénéficiaires de l'APA-PCH | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | 17605 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Relevé des interventions du logiciel métier du service L'analyse des frais de déplacements d'avril 2023 entre deux prises en charge APA-PCH représente plus de 4240kms avec un coût moyen de 0,346 €/kms soit un coût annuel estimé à 17605 € | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et sc |
| Montant annuel action 1 | 17605 | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| RECAPITULATIF Couverture territoriale | 2023 |
|---|---------|
| Total budget dédié par le SAAD | €17 605 |
| Total demandé par le SAAD | €17 605 |
| Montant par heure d'intervention éligible | €0,72 |



| | |
|---------------------------|------|
| Nombre d'ETP intervenants | 17,5 |
|---------------------------|------|

| Axe | Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es) | Commentaires d'aide au remplissage |
|-------------------------|--|---|
| Action 1 | Mise en place d'heures de tutorat | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | <p>La crise sanitaire du Covid-19 a eu de nombreux effets sur l'ensemble des structures et services du secteur médico-social. Le service d'aide à domicile a été fortement mobilisé dès le début de la crise sanitaire. Pour maintenir l'activité et conformément aux dispositions réglementaires, le service a dû adapter les pratiques professionnelles. Ainsi des mesures de prévention et de protection parfois contraignantes mais nécessaires pour préserver leur santé, leur sécurité et celle de leurs bénéficiaires ont été mises en place. La modification des organisations de travail, la mise en place de protocole sanitaires ou le port d'équipements de protections individuelles ont complexifié l'activité des auxiliaires de vie. Les agents d'intervention ont fait preuve d'une grande résilience face au contexte et aux vagues successives qui déferlent et impactent indéniablement chaque agent.</p> <p>L'absentéisme qui est subi désorganise la planification, intensifie le temps de travail effectif des agents présents, qui fatiguent et entraînent un autre type d'absentéisme dit « d'usure ». Ce constat est couplé d'une perte d'attractivité des métiers du secteur social et médico-social.</p> <p>- Les agents doivent être accompagnés dans la prise en charge des nouveaux dossiers. La mise en place de tutorat afin de favoriser l'acceptation du personnel de remplacement et instaurer un climat de confiance, prendre connaissance des habitudes de vie des bénéficiaires préalablement au déploiement d'un remplacement semble une opportunité pour répondre au mieux aux attentes des usagers et accompagner l'agent dans sa prise de fonction.</p> <p>Ce contexte de flux tendu en personnel d'intervention restreint la professionnalisation via la formation, pourtant indispensable au vu de l'évolution du métier.</p> <p>La revalorisation des rémunérations au travers la mise en place du complément de traitement indiciaire a favorisé le maintien dans l'emploi, néanmoins la qualité de vie au travail est un facteur primordial au maintien de l'activité.</p> | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes? |
| Modalités | Les heures de tutorat sont planifiées lors de la prise de poste d'un nouvel agent ou lors de remplacements | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | Suivant l'attractivité du service et les besoins liés aux remplacements notamment lors de la période estivale ou d'arrêts de travail de longue durée | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | La mise en place d'heures de tutorat est déjà déployée au sein du service | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les mois ensuite. |
| Indicateurs | Nombre d'heures déployées | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant... |
| Cible | Nouveaux agents et agents assurant des remplacements | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | 3280 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Etat des heures de tutorat via l'extraction du logiciel métier - feuilles de présence 20h de tutorat par agent entrant sur la base de 3 agents/an et lors de la gestion de remplacements estimée à 120h / an : soit un total de 180 h x 18,22 € (coût horaire) | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût? |
| Montant annuel action 1 | 3280 | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| Axe | Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es) | Commentaires d'aide au remplissage |
|-------------------------|---|---|
| Action 2 | Qualification du personnel au titre DEAVS | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | Favoriser l'attractivité du service nécessite de s'inscrire dans une démarche de professionnalisation qualifiante. | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes? |
| Modalités | Mise en place d'une formation annuelle au diplôme d'assistante de vie aux familles | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | 1 agent / an | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | A compter du dernier trimestre 2023 suivant les sessions de l'organisme de formation | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous |
| Indicateurs | Nombre d'agents formés | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salarié pour un professionnel intervenant... |
| Cible | Personnel souhaitant bénéficier d'une formation qualifiante, suivant l'ancienneté, la motivation et l'implication de l'agent au sein du service | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | 12939/3x2 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Bon de commande, facture, attestation de réussite 12 939 € (coût de la formation de l'agent et de sa rémunération durant la période) | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût? |
| Montant annuel action 2 | 8626 | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| Axe | Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es) | Commentaires d'aide au remplissage |
|-------------------------|--|---|
| Action 3 | Professionalisation du personnel | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | Favoriser l'attractivité du service et l'inscrire dans une démarche d'amélioration de la qualité nécessite de professionnaliser le personnel. Aussi, au regard de la complexité de la planification il apparait opportun de déployer des formations courtes. | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes? |
| Modalités | Mise en place d'un socle de formation pour l'ensemble des agents d'intervention du service : - Comprendre, vivre et ressentir les effets du vieillissement - Hygiène : aide à la toilette - Prévention des risques liés à l'activité physique - Utilisation du matériel médical - Entretien du carte de vie | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | Assurer le remplacement des agents durant les formations | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | A compter de septembre 2023 | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous |
| Indicateurs | Nombre d'agents ayant suivi des formations | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 |
| Cible | Personnel du service non diplômé | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | €9 488 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Devis - feuilles de présence - factures | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût? |
| Montant annuel action 3 | 9488 | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| Axe | Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es) | Commentaires d'aide au remplissage |
|-------------------------|---|---|
| Action 4 | Apprentissage des intervenantes aux premiers secours | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | La collectivité a assuré auprès de son personnel un accompagnement aux gestes qui sauvent aussi dans la continuité de cette démarche et en réponse à une demande des intervenantes à domicile il semble opportun de déployer des formations au premiers secours - PSC1 En effet, face au public fragile, avoir les bons réflexes peut parfois sauver une vie. L'objectif est de permettre aux intervenantes de mieux anticiper l'urgence, de savoir réagir suivant les situations. | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes? |
| Modalités | Mise en place d'une session de formation PSC1 / an | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | Formation déployée avec le concours des services de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Eure | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | action mise en œuvre 1fois/an | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les ans |
| Indicateurs | Nombre d'agents formés | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salariés |
| Cible | Personnel d'intervention à domicile | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | 1200 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Liste de présence, devis, facture | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût? |
| Montant annuel action 4 | 1200 | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| Axe | Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es) | Commentaires d'aide au remplissage |
|-------------------------|--|---|
| Action 5 | Mise en place de groupes d'analyses de pratiques professionnelles | Titre de l'action |
| Enjeux/objectifs | Le déploiement de groupes d'analyse de pratique professionnelle animés par une psychologue clinicienne contribue au bien être des intervenantes mais également à mieux appréhender les situations complexes. | Expliquer les enjeux pour le SAAD d'une telle action : quels objectifs pour quelles attentes? |
| Modalités | Mise en place de 3 séances / an / agent par groupe de 10 agents maximum | Comment mettre en place l'action? |
| Moyens | Mise à disposition d'une salle | Quels moyens que cela suppose (ETP, matériel...) |
| Temporalité | l'action est déployée tous les ans | Sur quelle durée l'action sera atteinte et quelle durée de vie ? Exemple 6 mois pour mettre en place, action tous les ans |
| Indicateurs | Amélioration du bien être au travail des intervenantes | Proposer des indicateurs de mesure et de résultat : taux, %, nombre. Exemples : 8% des effectifs, 12,5ETP, 15 salariés pour un professionnel intervenant... |
| Cible | Ensemble du personnel | A qui s'adresse l'action? |
| Coût | 1800 | Quel coût estimez-vous pour cette action (en €/an) |
| Justificatifs | Listes de présence - factures | Quels justificatifs pourriez-vous produire pour justifier la réalisation et son coût? |
| Montant annuel action 5 | 1800 | Quel montant demandez-vous pour cette action? (en €) (peut être différent de la ligne coût si le SAAD supporte une part du coût ou en cas de co-financement) |

| RECAPITULATIF QVT | 2023 |
|---|---------|
| Total budget dédié par le SAAD | €15 768 |
| Total demandé par le SAAD | €24 394 |
| Montant par heure d'intervention éligible | €1,00 |

Nom du SAAD

CDC Pays du Neubourg

Activité prévisionnelle (APA-PCH/AS)

24 350

| Modulation | Montant € | Montant horaire |
|--|--------------------|-----------------|
| Prise en charge de bénéficiaires présentant un profil spécifique | 20 623,34 € | 0,85 € |
| Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés | 13 837,00 € | 0,57 € |
| Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire. | 17 605,00 € | 0,72 € |
| Améliorer la qualité de vie au travail des intervenant(es) | 24 394,00 € | 1,00 € |
| Total | 76 459,34 € | 3,14 € |

